

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE  
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO  
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération  
N° DEL-13-080425-08

SEANCE DU 08 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à dix-neuf heure, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-six mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

**Etaient présents :** M André ROCCHI ; M Christian PAOLI ; Mme Marie-Laure FILIPPINI ; M Jean-Jacques FRATICELLI ; Mme Marie Josée SANTONI ; Mme Agnulina ANDREANI ; M Vincent SUSINI ; Mme Anne-Marie DAMIANI-CHIODI ; M Jean-François OTTOMANI ; Mme Victoria COLOMBANI ; M Franck PAOLI ; Mme Marie-Luce MICAELLI ; Mme Muriel ELEGANTINI ; MME Marie-Pierre GAMBOTTI ; M Pierre-Louis PIERI ; M Jules-François PAOLI ; M Esteban SALDANA ; M André POLINI.

**Etaient absents :** M Toussaint BARBONI ; Mme Nadine ACHILLI FABRE ; Mme Dominique VILLARD ANGELI ; Mme Nicole FARENC.

**Etaient représentés :** M GUIDICELLI Sébastien par André ROCCHI ; Mme PAOLI Lisa par Anne-Marie DAMIANI-CHIODI ; M ANGELI Filippu Antone par Pierre-Louis PIERI ; Mme MURGIA Sandrine par Christian PAOLI ; M PIREDDA Albert par M Esteban SALDANA

**Secrétaire de séance :** Mme Victoria COLOMBANI

|                                    |                          |                |                 |              |
|------------------------------------|--------------------------|----------------|-----------------|--------------|
| Nombre de Membres en exercice : 27 | Présents : 18            | Absents : 4    | Représentés : 5 | Votants : 23 |
| Vote pour : 20                     | Vote contre : 3          | Abstention : 0 |                 |              |
| Affichage en date du : 26/03/2025  | Convocation : 26/03/2025 |                |                 |              |

**OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU BUDGET PRINCIPAL M57 AU BUDGET 2025 ALSH**

Monsieur le Maire rappelle qu'en application du CGCT les budgets sont soumis au principe de l'équilibre financier.

Le budget primitif 2025 ALSH prévoit les dépenses suivantes :

- Section d'exploitation : 410 000,00 €
- Section d'investissement : 0,00 €

Afin de permettre à l'ALSH d'absorber en 2025 l'augmentation exceptionnelle de ses dépenses de personnel due au passage à temps complet de 3 agents titulaires et la fin des aides perçues dans le cadre de 2 « contrats aidés », il est proposé que le budget principal de la commune verse une subvention exceptionnelle de 170 000,00€.

- VU le code général des collectivités territoriales ;

**Délibération**

**N° DEL-13-080425-08**

CONSIDÉRANT la nécessité d'équilibrer le budget primitif 2025 ALSH, sur la section de fonctionnement ;

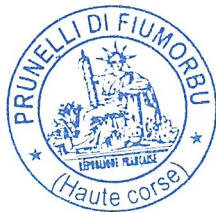
**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

D'APPROUVER le versement d'une subvention exceptionnelle du budget principal M57 d'un montant de 170 000,00 €, au budget primitif 2025 ALSH.

DE DIRE que les crédits sont prévus au BP M57 - 2025.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.**

**Le Maire,**



- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Publié le :

Transmis au Préfet le :